

UE 2 - DROIT DES SOCIÉTÉS ET DES GROUPEMENTS D'AFFAIRES

Niveau L – 150 heures – 14 ECTS

1- L'entreprise en société (40 heures)**1.1 La notion de société****Sens et portée de l'étude**

Le droit des sociétés a une histoire marquée par de grandes lois complétant le Code civil. C'est un droit qui a souvent accompagné les mutations économiques. Les différentes formes sociétaires n'ont pas été créées *ex nihilo* mais pour répondre à des besoins. La forme sociétaire n'est toutefois pas la seule forme juridique utilisée pour l'exercice d'une activité économique.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- identifier les sources du droit des sociétés ;- repérer les grandes évolutions historiques et économiques ayant donné naissance aux différentes formes sociétaires ;- repérer l'influence du droit européen en droit des sociétés à travers quelques exemples concrets ;- chercher une forme adaptée à la situation patrimoniale de l'entrepreneur (sociétaire, EIRL, entreprise individuelle).	<ul style="list-style-type: none">- définition de la société ;- sources et évolution du droit des sociétés ;- EIRL et entreprise individuelle.

1.2 La société - contrat**Sens et portée de l'étude**

La société est à la fois un contrat entre associés et une personne juridique autonome. Cette double nature donne à la société un statut juridique particulier. La nature contractuelle de la société se révèle à travers le contrat de société, acte fondateur, dont les différents éléments constitutifs doivent être étudiés avec attention. Mais au cours de la vie sociétaire, les volontés individuelles vont parfois être dépassées au profit d'un intérêt social qui s'imposera aux associés. La compréhension de cette double nature permet de voir la société comme un instrument juridique au service de la liberté individuelle et contractuelle qui a toutefois une autonomie certaine par rapport à la volonté de ses créateurs.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- identifier les différents éléments constitutifs du contrat de société et les caractériser ;- analyser le régime juridique des apports ;- distinguer bénéfices et dividendes ;- distinguer capital social et capitaux propres.- analyser l'influence du régime matrimonial de l'associé sur le contrat de société ;- analyser l'impact du débat de la nature juridique de la société sur la notion d'intérêt social.	<ul style="list-style-type: none">- les éléments constitutifs du contrat de société : associé(s), apports, bénéfice ou économie, affectio societatis ;- le régime des nullités en cas d'élément constitutif manquant ;- la terminologie des aspects juridiques intéressant les capitaux et résultats : capital social, capitaux propres, bénéfice / dividendes ;- la nature juridique de la société : contrat, institution ;- l'intérêt social, l'abus de droit.

1.3 La société, personne juridique**Sens et portée de l'étude**

Depuis sa création jusqu'à sa disparition, des règles juridiques vont encadrer la vie d'une société. La personnalité morale de la société lui donne une autonomie certaine qu'expriment ses statuts mais dans un cadre déterminé par la loi. Le pouvoir et les droits des associés vont varier selon l'étendue de la responsabilité financière qui leur incombe. La société sera dirigée par des organes dont les pouvoirs et les responsabilités varient selon les formes sociétaires. Les mécanismes de contrôle de la gestion de la société doivent favoriser une plus grande transparence. Un équilibre se crée dans le fonctionnement quotidien entre les dirigeants, les associés et les organes de contrôle. Parfois les aléas du fonctionnement de la société vont l'amener à disparaître. Toutes ces étapes sont encadrées par des règles juridiques destinées à maintenir ou à imposer un équilibre entre des intérêts divers et parfois contradictoires.

1.3.1 : la naissance de la société

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - différencier constitution de la société et acquisition de la personnalité juridique ; - schématiser le processus administratif aboutissant à l'acquisition de la personnalité morale ; - analyser les conséquences d'un acte pris par une société en formation ; - repérer les attributs de la personne morale et en analyser le régime juridique. 	<ul style="list-style-type: none"> - la constitution de la société, l'acquisition de la personnalité morale, l'immatriculation de la personne morale ; - l'identité : les attributs de la personne morale (nom, siège, patrimoine, durée, capacité).

1.3.2 : le fonctionnement et les contrôles de la société

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - analyser le fonctionnement interne d'une société et sa représentation vis-à-vis des tiers ; - distinguer la rémunération liée au mandat social, du salaire lié au contrat de travail ; - différencier les conditions et les conséquences de l'engagement de la responsabilité de la société, des dirigeants et des associés ; - apprécier les contrôles internes et externes de l'action du dirigeant et leurs conséquences. 	<ul style="list-style-type: none"> - les associés : informations, pouvoirs et responsabilités ; - les dirigeants et les organes sociaux : représentant légal, mandataire social, fonctionnement, responsabilités ; - le contrôle et les sanctions.

1.3.3 : la disparition de la société

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - identifier les causes de dissolution d'une société ; - schématiser le processus de dissolution et de liquidation ; - analyser les conséquences de la dissolution et de la liquidation pour la personne morale ; - analyser les conséquences de la dissolution et de la liquidation pour les associés. 	<ul style="list-style-type: none"> - la dissolution et la liquidation ; - l'étendue de la personnalité morale pendant les phases de dissolution et liquidation.

1.4 La société sans personnalité juridique propre

Sens et portée de l'étude

La société peut être sans personnalité juridique propre, soit du fait de la négligence des associés, soit volontairement. Les conséquences de cette absence de personnalité sont importantes, surtout dans la mise en œuvre de la responsabilité des associés.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - distinguer les différentes formes de société sans personnalité juridique ; - identifier les conséquences juridiques associées aux différentes formes de société sans personnalité juridique. 	<ul style="list-style-type: none"> - les dispositions régissant l'absence de personnalité juridique de la société ; - la société en participation ; - la société de fait ; - la société créée de fait.

2- Les principaux types de sociétés (60 heures)

Sens et portée de l'étude

La société peut prendre plusieurs formes selon que les associés veulent limiter ou non leur responsabilité au montant de leurs apports, se ménager une latitude contractuelle, faciliter le financement de ses activités. La forme choisie n'est toutefois pas figée. Les opérations sur le capital ou les opérations de transformation permettant par exemple d'adapter la forme initialement choisie aux besoins des associés. Une étude des principaux types de sociétés doit permettre de mieux comprendre les avantages et les inconvénients de chaque forme sociétaire pour pouvoir ensuite déterminer la forme la plus adaptée à un contexte donné.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - schématiser et analyser les règles de fonctionnement de chaque forme sociétaire étudiée ; - rédiger des clauses spécifiques des statuts (clause limitative de pouvoir, clause d'inaliénabilité, clause d'agrément) ; - repérer dans des statuts les clauses non conformes (clause limitative de pouvoir, clause d'inaliénabilité, clause d'agrément, clause de préemption et clause d'exclusion) et les corriger ; - analyser les opérations de contrôle au sein d'une société : rôles du commissaire aux comptes, contrôle des conventions réglementées, contrôle interne, procédure d'alerte ; - différencier les principales valeurs mobilières (actions, actions de préférence, obligations) et expliquer leur régime juridique ; - distinguer les actions et les parts sociales et justifier les conséquences juridiques de cette distinction ; - analyser les opérations d'augmentation et de réduction de capital ; - analyser les conditions et les conséquences d'une transformation pour chaque type de sociétés ; - identifier les causes et les conséquences d'une dissolution spécifiques à chaque type de sociétés ; - justifier le choix d'une forme sociétaire adaptée à une situation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - les sociétés à responsabilité limitée : <ul style="list-style-type: none"> - pluripersonnelle ; - unipersonnelle. - les sociétés anonymes : <ul style="list-style-type: none"> ● forme classique ; ● à directoire. - les sociétés par actions simplifiées : <ul style="list-style-type: none"> ● pluripersonnelle ; ● unipersonnelle. - la société en nom collectif. - les sociétés civiles de droit commun.

3- L'économie sociale et solidaire et le monde des affaires (10 heures)

Sens et portée de l'étude

L'économie sociale et solidaire (ESS) prend une place croissante au sein de l'économie. Les formes classiques de sociétés ne permettent pas toujours de répondre à ces nouveaux besoins. L'association et la société coopérative sont deux structures juridiques compatibles avec les principes directeurs de l'ESS.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - caractériser l'économie sociale et solidaire. - mettre en évidence à partir d'une documentation l'importance croissante de l'économie sociale et solidaire et son encadrement par la loi. - identifier les principes généraux régissant les associations et les sociétés coopératives. - déterminer les conséquences de l'exercice par une association d'une activité économique. - identifier une structure juridique adaptée à une situation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'économie sociale et solidaire. - l'association. - la société coopérative.

4- LES AUTRES TYPES DE GROUPEMENTS (15 heures)

Sens et portée de l'étude

Au-delà des formes communes déjà étudiées, de nombreux groupements permettent d'organiser les relations entre des partenaires mus par des projets particuliers. Ces groupements apportent des réponses à des besoins divers dans un contexte donné.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - identifier l'utilité de ces groupements dans des situations spécifiques. - mettre en évidence les principales règles de fonctionnement de ces groupements. 	<ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques essentielles des : <ul style="list-style-type: none"> ● sociétés en commandite par actions (SCA) ; ● sociétés d'exercice libéral (SEL) ; ● société civile immobilière, société civile professionnelle, société civile de moyens ; ● sociétés agricoles : GAEC, EARL ;

5- Prévention et traitement des difficultés (10 heures)

Sens et portée de l'étude

Dans un contexte économique incertain, les organisations peuvent connaître des difficultés financières mettant en danger leur existence même. Le droit va tenter de détecter au plus tôt ces situations, pour encourager les organisations à mettre en place des outils destinés à les aider à surmonter rapidement leurs difficultés. Si la situation s'aggrave, le législateur a alors prévu des procédures plus contraignantes destinées à préserver les intérêts de toutes les parties prenantes.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - différencier le mandat ad hoc de la conciliation ; - caractériser la notion de cessation des paiements ; - identifier les conditions d'engagement d'une procédure collective ; - présenter les acteurs des procédures collectives ; - schématiser les procédures applicables en fonction du degré de la difficulté rencontrée ; - déterminer l'issue d'une procédure collective. 	<ul style="list-style-type: none"> - la cessation des paiements ; - les spécificités et comparaison des procédures préventives (mandataire <i>ad-hoc</i> / conciliation) ; - la procédure de sauvegarde (finalités, acteurs, issues) ; - le redressement et la liquidation judiciaire (finalités, initiatives, acteurs, durée, issues).

6- Droit pénal des groupements d'affaires (15 heures)

Dans le cadre du développement de ses activités, l'entreprise mais aussi le dirigeant peuvent voir mise en cause leur responsabilité pénale. Cette dernière a pour but la défense sociale et la garantie d'une forme de morale des affaires. Elle peut toutefois mettre en jeu la survie même de l'entreprise ou la liberté des hommes de l'entreprise. Elle est également parfois perçue comme limitant de manière trop importante la liberté d'entreprendre. Elle doit donc être entourée de nombreuses garanties et trouver un équilibre parfois délicat.

6.1 La responsabilité pénale

Sens et portée de l'étude

Le droit pénal appliqué aux affaires ne saurait se libérer des principes fondateurs du droit pénal afin de garantir son efficacité et sa légitimité. Le rôle du juge est ici fondamental. Il est également nécessaire de comprendre que le risque pénal ne se limite pas au dirigeant ou à l'entreprise : experts comptables, commissaires aux comptes, banquiers peuvent également voir leur responsabilité mise en cause. Il est donc important de comprendre les enjeux et la mesure du risque pénal afin de permettre aux différents acteurs d'exercer leur liberté d'entreprendre ou leur profession d'une manière acceptable aux yeux de la loi et de la société.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - identifier la personne pénalement responsable, l'auteur et le complice ; - associer une peine à une infraction (amende, emprisonnement...); - schématiser les grandes étapes de la procédure pénale ; - mettre en évidence les grandes règles de la procédure pénale ; - identifier la responsabilité pénale du commissaire aux comptes (CAC). 	<ul style="list-style-type: none"> - les éléments constitutifs de l'infraction ; - la classification des infractions : crime, délit, contravention ; - l'identification de la personne responsable : auteur, complice ; - la procédure pénale : action publique et action civile, instruction préparatoire, jugement et voie de recours, principes directeurs d'un procès ; - le statut pénal du CAC.

6.2 Les infractions de droit commun applicables aux affaires et les infractions spécifiques du droit pénal des sociétés et groupements d'affaires

Sens et portée de l'étude

Les infractions de droit commun visent surtout à protéger la propriété intéressant la vie des affaires. Principe constitutionnel, la propriété est ici protégée par l'abus de confiance ou l'escroquerie. Mais elles ont également comme objectif de renforcer la probité des comportements des acteurs économiques afin de maintenir la crédibilité du système économique. Le rôle régulateur du droit pénal trouve ici tout son sens.

Compétences attendues	Savoirs associés
- repérer et nommer les éléments constitutifs de chaque	- l'abus de confiance ;

infraction ;
- distinguer les infractions de droit commun des infractions spécifiques.

- l'escroquerie ;
- les faux et usage de faux ;
- le recel ;
- l'abus de biens et du crédit de la société
- la distribution de dividendes fictifs ;
- la présentation ou publication de bilan ne donnant pas une image fidèle ;
- la surévaluation des apports ;
- les infractions remettant en cause le bon déroulement de la mission de contrôle du CAC.